

Piste cyclable avenue Sabo : à qui la faute ?

Récemment rénovée, l'avenue Georges-Sabo ne dispose pas de piste cyclable. Département et mairie se rejettent la faute.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, la question a été évoquée. Pour Bernard Carayon, maire de la commune, la réponse est claire : c'est aux services du Département qu'il faut s'adresser.



L'avenue est en effet une route départementale qui voit passer chaque jour près de 15 000 véhicules. Il s'agit donc d'une route de première catégorie, avec une largeur minimale de bande de roulement de 6 mètres. Le conseil départemental en assure la sécurité et prend à sa charge l'entretien de la couche de roulement.

Des propos qui ont agacé les conseillers départementaux du canton, Nathalie Joseph, qui assistait à la séance, et son binôme Emmanuel Joulié. « C'est tout simplement un mensonge », fustige ce dernier, rappelant l'histoire : « En 2021, la mairie a présenté un préprojet d'aménagement avec deux bandes cyclables d'un mètre trente de large. Le problème, c'est que cela ne



Tout se joue à quelques centimètres. / Photo DDM, J-C C

laissait plus que 5,50 mètres de bande de roulement. Le croisement des poids lourds aurait été dangereux ».

La copie était donc à revoir. « Début 2022, la mairie a présenté un nouveau projet avec 5,90 mètres de bande de roulement et des bandes cyclables de seulement 1,10 mètre. La mairie nous a dit qu'elle ne voulait pas toucher aux bordures », explique l' élu du canton qui a aussi en charge le plan vélo départemental.

« Que ce soit clair : nous avons donné les conseils techniques. La mairie a dit qu'elle ne voulait pas toucher aux bordures, mais elle l'a bel et bien fait, les remet-

tant à leur place initiale », explique l' élu départemental.

Les déplacer de 20 centimètres en diminuant l'espace végétal aurait permis de concilier les différents usages : chaussée de 5,90 mètres, voies douces de 1,30 mètre avec des trottoirs qui n'auraient pas perdu un centimètre. On retiendra donc une occasion gâchée. Désormais, le Département ne devrait financer que des projets présentés en temps et en heure. Les travaux route de Gaillac ayant par exemple débuté avant leur présentation au conseil départemental qui les a en partie financés.

Jean-Claude Clerc